

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3436

23 décembre 2015

SOMMAIRE

Binda International S.A.	164882	Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	164927
Bingen S.A.	164882	CEPF II France S.à.r.l.	164897
Bio Medica Lux S.A.	164882	CEPF II Seine S.à.r.l.	164897
Bio Medica Lux S.A.	164883	Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.	164927
Bio Medica Lux S.A.	164883	Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.	164928
Bio-Orthesy S.A.	164884	Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	164928
Biotech Industry S.A.	164884	Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	164928
Biotech Industry S.A.	164884	Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	164928
Biotech Industry S.A.	164884	CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l.	164882
Blakeney Investors	164885	C-Ways S.A.	164917
BLUE Credit Holding S.à r.l.	164885	DKC S.A.	164883
BM Investment S.à r.l.	164895	EGS Luxco S.à.r.l.	164895
Bois et Biomasse S.A.	164897	Faroe Investments Mezzco S.à.r.l.	164899
Bois et Jardins Lux Sàrl	164897	Galileo Global Education Holding S.à r.l.	164906
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	164898	Generations Global Growth	164928
Brading Holding S.à r.l.	164899	ICE Global Credit Funds	164926
BRE/Essen II Manager S.à.r.l.	164912	Jadedream & Cie S.C.A.	164918
BRE/Essen I Manager S.à.r.l.	164902	Keystone Pik S.à r.l.	164916
Bromelia S.A., SPF	164912	NREP NSF II Investment S.à r.l.	164920
CanCorp Cologne 1 S.à r.l.	164919	Optima Group S.à r.l.	164916
Canto Ecological Ports S.A.	164919	Tigris Elingue S.à r.l.	164928
CapAssurances S.à r.l.	164926		
Carré Holding	164927		
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	164926		

Binda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 60.048.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 octobre 2015

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Giovanni STORNI, Avocat, né le 16 avril 1960 à Sorengo, Suisse et résidant professionnellement au 35 Corso S. Gottardo, CH-6830 CHIASSO, Suisse.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2018.

Référence de publication: 2015174245/12.

(150193469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 102.261.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bingen SA

Référence de publication: 2015174246/10.

(150193815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bio Medica Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.689.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIO MEDICA LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174247/12.

(150193811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 170.607.

—
Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 01. Oktober 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko FISCHER und Frau Cécile GADISSEUR von ihren Ämtern als A-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Herr Alhard von KETELHODT, geboren am 27. Mai 1961 in D-Bochum, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer A-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

3. Die Rücktritte von Herrn David FRY, Herrn John BRICE und Herrn Peter VORBIRCH von ihren Ämtern als B-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

4. Frau Françoise GOOSE, geboren am 3. Oktober 1967 in B-Bastogne, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer B-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt.

Référence de publication: 2015174317/20.

(150193074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bio Medica Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.689.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour BIO MEDICA LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174248/12.

(150193812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bio Medica Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.689.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour BIO MEDICA LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174249/12.

(150193813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

DKC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.197.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 octobre 2015.

Première résolution

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Sylvain BLUM, né le 17 février 1955 à Reims (France), demeurant à 34, rue des 16^{ème} et 22^{ème} Dragons F-51100 REIMS, Monsieur Jean-Pierre ESTANOL, né le 22 août 1962 à Lavelanet (France), demeurant 155, rue de l'Ecole à F-33240 ASQUES et Madame Clarisse ESTANOL-HUCHETTE, née le 27 décembre 1969 à Ermont (France), demeurant 155, rue de l'Ecole à F-33240 ASQUES, sont arrivés à échéance et décide de les renouveler pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Pierre ESTANOL, né le 22 août 1962 à Lavelanet (France), demeurant 155, rue de l'Ecole à F-33240 ASQUES, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54. Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015175051/30.

(150194215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Bio-Orthesy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 151.345.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 22 octobre 2015:

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 22 octobre 2015, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Eric Tormen, né le 07 mai 1958 à Nancy, France, demeurant professionnellement 5 Place de Clairefontaine à L-1341 Luxembourg, en tant qu'administrateur et en tant que délégué à la gestion journalière, en remplacement de Madame Monique DI NARDO, née le 16 mai 1965 à Forbach (France) et décédée en date du 4 octobre 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015174250/18.

(150193485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.902.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174251/12.

(150193613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.902.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174252/12.

(150193614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.902.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.

Signature

Référence de publication: 2015174253/12.

(150193615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.637.

Le Bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174254/9.

(150193544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

BLUE Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 200.961.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the sixteenth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

EQT Senior Debt FCP-SIF - BLUE Credit Fund ("EQT BLUE"), a sub-fund of EQT Senior Debt FCP-SIF, a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as a common investment fund (fonds commun de placement or FCP) under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Fund"), represented by EQT Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.972, with a share capital of EUR 200,000.- acting as management company of the Fund and EQT BLUE (the "Management Company"),

here represented by Susanne Storgards, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 October 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of BLUE Credit Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist companies which form part of the same group of companies as the Company or other companies.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the decedent shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; composition and powers of the board of managers.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be shareholders of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of shareholders.

8.2 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

8.3 The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 9. Election, removal and term of office of Managers.

9.1 The Manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The Manager(s) shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a Manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's Sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the Board of Managers.

11.1 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Board of Managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the Board of Managers.

12.1 The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

12.4 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any Manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Managers which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of Managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant Manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the Board of Managers; Minutes of the decisions of the Sole Manager.

13.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) Managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

13.2 The decisions of the Sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the Sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 14. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the Sole Manager, or, (ii) if the Company has several Managers, by the joint signature of any two (2) Managers or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; written shareholders' resolutions.

16.1 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolutions are approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 17. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 18. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Powers of the sole shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year, save the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the thirty-first of December of 2016.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten percent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance as set forth in the above paragraph.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

22.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the Manager(s), subject to conditions set forth under the above paragraph and under Luxembourg law.

F. Supervision of the company

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with the approval of the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the following year.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand issued shares have been subscribed in their entirety by the Management Company, on behalf of EQT BLUE, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and have been paid for in full by a contribution in cash. The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- .

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering himself as duly convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2- The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Stefan Holmer, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Joshua Stone, born on 28 July 1985, in Little Falls, New York, United States of America, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Ms. Andrea Pabst, born on 6 April 1974, in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mil quinze, le seize octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EQT Senior Debt FCP-SIF - BLUE Credit Fund («EQT BLUE»), un compartiment de EQT Senior Debt FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement (ou FCP) selon la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le «Fonds»), représenté par EQT Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.972, dont le capital social s'élève à EUR 200.000,-, agissant en qualité de société de gestion du Fonds et d'EQT BLUE (la «Société de Gestion»).

représentée aux présentes par Susanne Storgards, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BLUE Credit Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société consiste à investir dans un portefeuille de titres et de prêts ou d'autres instruments financiers, et à investir dans des obligations garanties ou non garanties, fonds, effets, actions et autres instruments de dettes ou titres, créances commerciales ou autres formes de créances, obligations (incluant, sans s'y limiter, des instruments ou obligations synthétiques), à acquérir des droits ou participations dans des prêts et dans des contrats financiers dérivés ou instruments financiers dérivés, à conclure tout contrat relatif à ce portefeuille et à administrer, développer et gérer ce portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou d'autres sociétés.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, des évolutions économiques ou sociales se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant à l'égard de la Société.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Entre vifs, elles seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée en assemblée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées à de nouveaux associés sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés en assemblée générale, par une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Gérance

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique; composition et pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par les associés réunis en assemblée générale. Au cas où plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre étant individuellement désigné un «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués ad nutum par décision de l'assemblée générale des associés.

8.2 Vis-à-vis des tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

8.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Élection, révocation des Gérants et durée du mandat des Gérants.

9.1 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

9.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 10. Vacance d'un poste de Gérant.

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la retraite ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions juridiques applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par le Gérant Unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation écrit. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

11.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être passé outre à cette convocation en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent Conseil de Gérance.

11.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une telle réunion et ont renoncé aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président du Conseil de Gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

12.2 Le président du Conseil de Gérance, le cas échéant, préside toutes les assemblées générales des associés et réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à l'assemblée ou à la réunion.

12.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité de ces collègues.

12.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

12.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance.

12.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout Gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance qui est contraire à l'intérêt de la Société, doit informer le Conseil de Gérance de ce conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil. Ce Gérant ne peut pas prendre part aux discussions ni voter sur cette transaction. Pareil conflit d'intérêt doit être notifié à la prochaine assemblée générale des associés avant de prendre toute décision sur tout autre point.

12.8 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Le Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du Gérant Unique.

13.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou, le cas échéant, par deux (2) Gérants.

13.2 Les décisions du Gérant Unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant Unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le Gérant Unique.

Art. 14. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant Unique, ou (ii) si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

D. Décisions des associés

Art. 15. Décisions collectives des associés. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés; résolutions écrites des associés.

16.1 Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes

16.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement prises que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

16.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit. De telles résolutions écrites sont uniquement valablement adoptées en conformité avec la Loi, dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 18. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé unique. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans cette hypothèse, toute référence faite dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2016.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale si cet associé consent à une telle affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion, de manière à ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Sauf disposition contraire des présents statuts, chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde tel que précisé au paragraphe précédent.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

22.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'états financiers intermédiaires préparés par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes préparés par le Conseil de Gérance montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve établies par la loi ou les présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à (aux) associé(s) par résolution du/des associé(s) ou du/des Gérant(s), sous réserve des conditions énoncées au paragraphe ci-dessus et par la loi luxembourgeoise.

F. Audit et surveillance**Art. 23. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

23.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société comptera plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

23.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

23.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

23.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la fonction de commissaire sera supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué que pour juste motif ou avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

2. Des acomptes sur dividendes pourront aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille parts sociales émises ont été entièrement souscrites par la Société de Gestion, au nom de EQT BLUE, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui a été entièrement payé par voie d'apport en numéraire. L'apport total du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est alloué au capital social. Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant comme dûment convoqué, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stefan Holmer, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joshua Stone, né le 28 juillet 1985 à Little Falls, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Mademoiselle Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. STORGARDS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33137. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174255/538.

(150193840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

BM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015174256/11.

(150193683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

EGS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.532.398,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.521.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of Providence Equity Partners VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the Sole Shareholder of EGS Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 142521, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9th October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2709 of 6th November 2008 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at one million five hundred and thirty two thousand three hundred and ninety eight US Dollars (\$1,532,398.-) divided into one million five hundred and thirty two thousand three hundred and ninety eight (1,532,398) shares with a par value of one US Dollar (\$1.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2015 to 16 October 2015.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Providence Equity Partners VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, et inscrite auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro CR-19197, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Cayman et inscrite auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-181416 (l'«Associé Unique»),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Associé Unique de EGS Luxco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 142521, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2709 du 9 octobre 2008 (la «Société»).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit US Dollars (\$1.532.398,-) divisé en un million cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.532.398) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (\$1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1 janvier 2015 au 16 octobre 2015.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant de son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, MEYERS agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33075. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174361/101.

(150193599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bois et Biomasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.988.

Il a été pris bonne note que Monsieur Etienne BERTIER, administrateur, Président du conseil d'administration et administrateur délégué de la société, réside dorénavant à l'adresse suivante: Avenue des Statuaires 13, B-1180 Uccle.

Le 26 octobre 2015.

Pour BOIS ET BIOMASSE S.A.

Référence de publication: 2015174257/11.

(150193072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bois et Jardins Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 125.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015174258/10.

(150193715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

CEPF II France S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CEPF II Seine S.à.r.l.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.569.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteen of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Catalyst EPF II Lux 2 France S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.345,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 October 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “CEPF II Seine S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.569, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 20 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 9 May 2015, number 1217, page 58402 and whose articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 30 June 2015, published in the Mémorial C dated 30 September 2015, number 2678, page 128531.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into “CEPF II France S.à r.l.”.

As a consequence, article 1 of articles of incorporation is modified and now reads as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “CEPF II France S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Catalyst EPF II Lux 2 France S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.345,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 15 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «CEPF II Seine S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.569, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 mars 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 9 mai 2015, numéro 1217, page 58402 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2015, publié au Mémorial C en date du 30 septembre 2015, numéro 2678, page 128531.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en «CEPF II France S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «CEPF II France S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24097. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015174301/76.

(150193239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 295.650.327,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

La dénomination de l'associé unique BOP (UK) Holdings Ltd., avec siège social au 181, Bay Street, Suite 300, M5J 2T3 Toronto, Ontario, Canada, a changé et est désormais BOP (Europe) Holdings Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174259/12.

(150193901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Les comptes de la société mère (Pepsico Inc.) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2015.

Brading Holding S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2015174260/14.

(150193308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Faroe Investments Mezzco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 33.080.358,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.246.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Parent S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 752,282.- (seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-two pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 189291 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 14 October 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Mezzco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling), registered with the RCS under number B 195246 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 24 April 2015 under number 1084, which articles of association have been amended for the last time on 1st October 2015, by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 31,291,358 (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) to an amount

of GBP 33,080,358.- (thirty-three million eighty thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 1,789,000 (one million seven hundred eighty-nine thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) to an amount of GBP 33,080,358.- (thirty-three million eighty thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 1,789,000 (one million seven hundred eighty-nine thousand) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1,789,000 (one million seven hundred eighty-nine thousand) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 33,080,358.- (thirty-three million eighty thousand three hundred fifty-eight pounds sterling), represented by 33,080,358 (thirty-three million eighty thousand three hundred fifty-eight) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3,300,-).

The amount of GBP 1,789,000.- (one million seven hundred eighty-nine thousand pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 2,410,505.21 (two million four hundred ten thousand five hundred and five Euro and twenty-one cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 15 October 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 752.282,- (sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-deux livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 189291 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Emma Heighton, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195246 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 24 avril 2015 sous le numéro 1084, les statuts de la société ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 1^{er} octobre 2015, par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 31.291.358 (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling) à un montant de GBP 33.080.358,- (trente-trois millions quatre-vingt mille trois cent cinquante-huit livres sterling) par voie de création et d'émission de 1.789.000 (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,-(une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling) à un montant total de GBP 33.080.358,- (trente-trois millions quatre-vingt mille trois cent cinquante-huit livres sterling), par voie d'émission de 1.789.000 (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 1.789.000 (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling), qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 33.080.358,- (trente-trois millions quatre-vingt mille trois cent cinquante-huit livres sterling), représenté par 33.080.358 (trente-trois millions quatre-vingt mille trois cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

La somme de GBP 1.789.000,- (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 2.410.505,21 (deux millions quatre cent dix mille cinq cent cinq euros vingt et un centimes) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 15 octobre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 octobre 2015. 2LAC/2015/23333. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174388/190.

(150193054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

BRE/Essen I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.576.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of October,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/DB Portfolio S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 96324,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Essex I Manager S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 96576 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on October 13, 2003 by and before Maître Joseph Elvinger, then notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1223 on November 19, 2003. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 15, 2003, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 196 on February 17, 2004.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 151596 is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods.

This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf octobre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BRE/Essen I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96576 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 13 octobre 2003 par Maître Joseph Elvinger, alors notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1223 le 19 novembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 196 le 17 février 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que BRE/Management 2 S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151596 est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23851. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015174262/179.

(150193871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Galileo Global Education Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.441.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Galileo GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 185867 acting in its own name and on behalf of Galileo Global Education Investment S.C.Sp., a société en commandite spéciale, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B186077,

Represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

Being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Galileo Global Education Holding S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2433 of 15 December 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149441.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 5 January 2012 by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 410 dated 16 February 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. That the Sole Shareholder holds all the three hundred and seventy thousand (370,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. creating seven (7) different classes of shares, namely the ordinary share and the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

B. reclassifying all the three hundred and seventy thousand (370,000) shares existing shares of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares per class of shares
Galileo Global Education Investments S.C.Sp. represented by its general partner Galileo	70,000 ordinary shares
GP	50,000 class A shares, 50,000 class B shares, 50,000 class C shares, 50,000 class D shares, 50,000 class E shares and 50,000 class F shares

2. To amend and restate articles 5 and 15 of the articles of association of the Company, and to add a fourth paragraph in article 17 and a new article 19 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) divided into:

- seventy thousand (70,000) ordinary shares,

- fifty thousand (50,000) Class A shares,
- fifty thousand (50,000) Class B shares,
- fifty thousand (50,000) Class C shares,
- fifty thousand (50,000) Class D shares,
- fifty thousand (50,000) Class E shares, and
- fifty thousand (50,000) Class F shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class F).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of members and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

“ Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 Out of the net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 The share premium account, if any, may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then

(v) each Class E Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share; and

(vi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class F Shares, then if no Class F Shares are in existence, Class E Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).”

Fourth paragraph added to article 17 of the articles of association

“After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ Art. 19. Definitions.

Available Amount	means the total amount of net profits of the 5 Amount Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, and (iii) any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA= (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Class A	means class A of shares in the Company.
Class B	means class B of shares in the Company.
Class C	means class C of shares in the Company.
Class D	means class D of shares in the Company.
Class E	means class E of shares in the Company.
Class F	means class F of shares in the Company.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.”

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

(A) The Sole Shareholder resolved to create seven (7) different classes of shares, namely the ordinary shares and the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth under item 2. of the agenda.

(B) The Sole Shareholder resolved to reclassify all three hundred seventy thousand (370,000) existing shares of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares per class of shares
Galileo Global Education Investments S.C.Sp. represented by its general partner Galileo	70,000 ordinary shares
GP, prenamed	50,000 class A shares, 50,000 class B shares, 50,000 class C shares, 50,000 class D shares, 50,000 class E shares and 50,000 class F shares

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5 and 15 of the articles of association of the Company and to add a fourth paragraph in article 17 and a new article 19 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Galileo GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185867 agissant au nom et pour le compte de Galileo Global Education Investment S.C.Sp., une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg sous le numéro B186077,

Représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire susnommée et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Galileo Global Education Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) numéro 2433 du 15 décembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149441.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 5 janvier 2012 par un acte du notaire Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 410 en date du 16 février 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Réorganiser le capital social de la Société émis par:

A. Création de sept (7) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F et détermination des droits et obligations par la modification des statuts tels qu'énoncé ci-dessous;

B. Reclassification de toutes les trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales existantes de la Société, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Galileo Global Education Investment S.C.Sp. représentée par son associé	70,000 parts sociales ordinaires,
commandité Galileo GP préqualifiée	50,000 parts sociales de classe A,
	50,000 parts sociales de classe B,
	50,000 parts sociales de classe C,
	50,000 parts sociales de classe D,
	50,000 parts sociales de classe E
	et 50,000 parts sociales de classe F.

2. Modifier et reformuler les articles 5 et 15 des statuts de la Société, et d'ajouter un quatrième paragraphe dans l'article 17 et un nouvel article 19 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et refléter l'augmentation du capital social de la Société tels qu'énoncés ci-dessous:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) divisé en:

- soixante-dix mille (70.000) parts sociales ordinaires,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe A,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe C,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe D,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe E,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe F,

Chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et et assorties des droits et obligations énoncés dans les statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe F).

5.4 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée de Parts Sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Classe de Parts Sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe de part sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

« Art. 15. Allocation des Profits.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.3 Le compte de prime d'émission, le cas échéant, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne peut pas être réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

15.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Classe A (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(ii) chaque Part Sociale de Classe B (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iii) chaque Part Sociale de Classe C (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iv) chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(v) chaque Part Sociale de Classe E (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, et

(vi) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe F, puis s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales Classe E, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A).

Quatrième paragraphe ajouté à l'article 17 des statuts

«Après paiement de l'ensemble des dettes et de toute charge à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément aux, et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique, règles de distribution définies pour les distributions de dividendes.»

« Art. 19. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les statuts, et (iii) toutes sommes telles que déterminées par le gérant unique ou le conseil de gérance (tel qu'applicable), déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL)$$

où:

MD= Montant Disponible

BN= Bénéfices Nets (incluant les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC= montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

Pe= pertes (incluant les pertes reportées)

RL= toutes sommes devant être placées en /dans des réserve(s) suivant les dispositions légales ou les statuts.

Montant Total d'Annulation

Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe de parts sociales dans les limites du Montant Disponible ».

Classe A

Signifie les parts sociales de classe A dans la Société.

Classe B

Signifie les parts sociales de classe B dans la Société.

Classe C

Signifie les parts sociales de classe C dans la Société.

Classe D

Signifie les parts sociales de classe D dans la Société.

Classe E

Signifie les parts sociales de classe E dans la Société.

Classe F

Signifie les parts sociales de classe F dans la Société.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne devant être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.

Valeur d'Annulation par Part

Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les Classe(s) devant être rachetées et annulées.

Sociale

Après considération, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

(A) L'Associé Unique à décider de créer sept (7) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F; et de déterminer les droits et obligations de celles-ci par la modification des statuts tels qu'énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

(B) L'Associé Unique à décider de reclassifier toutes les trois cent soixante-dix mille (370.000) parts sociales existantes de la Société, comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Galileo Global Education Investment S.C.Sp. représentée par son associé	70.000 parts sociales ordinaires,
commandité Galileo GP préqualifiée	50.000 parts sociales de classe A, 50.000 parts sociales de classe B, 50.000 parts sociales de classe C, 50.000 parts sociales de classe D, 50.000 parts sociales de classe E et 50.000 parts sociales de classe F.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et reformuler les articles 5 et 15 des statuts de la Société, et d'ajouter un second paragraphe dans l'article 17 et un nouvel article 19 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et refléter l'augmentation du capital social de la Société tels qu'énoncés au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, MEYERS agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33076. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174418/361.

(150193620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Bromelia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2015

- Madame Bérengère HAUSMANN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Candice DE BONI, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015174264/13.

(150193577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

BRE/Essen II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.577.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of October,
Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/DB Portfolio S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 96324,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Eszen II Manager S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 96577 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on October 13, 2003 by and before Maître Joseph Elvinger, then notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1223 on November 19, 2003. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 15, 2003, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 221 on February 24, 2004.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 151596 is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods.

This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf octobre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BRE/Essen II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96577 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 13 octobre 2003 par Maître Joseph Elvinger, alors notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1223 le 19 novembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 221 le 24 février 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que BRE/Management 2 S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151596 est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23853. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015174263/179.

(150193874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

**Optima Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Keystone Pik S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 199.937.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of October.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TDR Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, United Kingdom, and being registered with Companies House under number 8536188,

represented by Me Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14th October 2015 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Keystone PIK S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B199937, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette dated 10 September 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 15 September 2015 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can be validly taken on the agenda;
2. The item on which the resolution is to be passed is as follows:

Agenda

(a) Change of the name of the Company into "Optima Group S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Optima Group S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation".

After due consideration of the agenda above the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Optima Group S.à r.l." and to amend in consequence Article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TDR Nominees Limited, une limited company de droit anglais, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, London W1U 2EU, Royaume-Uni, et étant enregistrée avec la Companies House sous le numéro 8536188,

représentée par Me Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 octobre 2015 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Keystone PIK S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B199937, constituée par acte de maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette du 10 septembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 septembre 2015 par acte de maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ordre du jour;

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Ordre du jour

(b) Changement de dénomination sociale de la Société en «Optima Group S.à r.l.» et modification en conséquence de l'Article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Optima Group S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes».

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «Optima Group S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'Article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur comme indiqué dans l'Ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente modification des statuts, sont estimés à approximativement mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: L. CONSTANT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015174501/91.

(150193703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

C-Ways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 122.976.

Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2015

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Monsieur Camille Cigrang, Administrateur, a comme nouvelle adresse: 22 Franselei B-2950 Kapellen.

Monsieur Michel Jadot, Administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Monsieur Freddy Bracke et Madame Anne-Marie Grieder, Administrateurs, ont comme nouvelle adresse: 3, rue Général Omar N. Bradley L-1279 Luxembourg.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015174266/19.

(150193061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Jadedream & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 168.114.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

agissant en sa qualité de mandataire (le "Mandataire") de la gérance de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JADEDREAM S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168097, elle-même agissant en sa qualité d'associé-commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de la société en commandite par action constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JADEDREAM & CIE S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168114, (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité du 30 septembre 2015.

Ledit Mandataire a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 22 mai 2012,

et les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 66 du 8 janvier 2014,

- en date du 4 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 21 août 2014,

- en date du 25 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 21 août 2015, et

- en date du 22 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297 du 28 août 2015.

2) Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-un mille vingt-deux Euros et quatre-vingts Cents (1.081.022,80 EUR), divisé en trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (37.797) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et une (1) action de catégorie B (l'Action de Catégorie B), avec une valeur nominale de vingt-huit Euros et soixante Cents (28,60 EUR) chacune.

3) Conformément à l'article 5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé dans les limites du capital autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société (i.e.: 22 mai 2012), et peut être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

4) Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille deux cent neuf Euros et vingt Cents (9.209,20 EUR), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel d'un million quatre-vingt-un mille vingt-deux Euros et quatre-vingts Cents (1.081.022,80 EUR) à un million quatre-vingt-dix mille deux cent trente-deux Euros (1.090.232,- EUR), par la création de trois cent vingt-deux (322) nouvelles Actions de Catégorie A avec une valeur nominale de vingt-huit Euros et soixante

Cents (28,60 EUR) chacune (les “Nouvelles Actions”), émises avec une prime d'émission totale de soixante-sept mille six cent quatre-vingt-quatre Euros et quarante Cents (67.684,40 EUR).

5) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en numéraire. La preuve du paiement de la somme globale de soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et soixante Cents (76.893,60 EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

6) En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts sont modifiés et auront désormais les teneurs suivantes:

“Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-dix mille deux cent trente-deux Euros (1.090.232,- EUR), divisé en trente-huit mille cent dix-neuf (38.119) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), qui seront détenues par l'associé commanditaire (l'Actionnaire de Catégorie A) en représentation de leur participation limitée dans la Société, et une (1) action de catégorie B (l'Action de Catégorie B) qui sera détenue par l'associé commandité (l'Actionnaire de Catégorie B), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale de vingt-huit Euros et soixante Cents (28,60 EUR) chacune.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 octobre 2015. 2LAC/2015/23414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174492/76.

(150193297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Canto Ecological Ports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 119.015.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015174267/10.

(150193790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

CanCorp Cologne 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 198.880.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 15 octobre 2015 entre la société CanCorpEurope S.A. et la société CanCorp Cologne Sàrl, l'actionariat de la société se compose comme suit à la date du 15 octobre 2015:

- CanCorpEurope S.A.: 51 parts sociales
- CanCorp Cologne S.à r.l.: 49 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015174268/15.

(150193851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

NREP NSF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.953.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October,
before, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Nordic Real Estate Partners AB, a company, incorporated and existing under the laws of Sweden and having its registered office at Kungsgatan 42 6th floor, 111 35 Stockholm Sweden, registered with the Bolagsverket under number 556706-4885,
and represented by Maître Jeffrey Kolbet, lawyer, residing in Luxembourg, with professional address at 5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 September 2015 (such proxy to be registered ne varietur together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company NREP NSF II Investment S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "NREP NSF II Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. If and to the extent permitted by law, the manager or as the case may be the board of managers may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer

of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least three-quarters of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (*ad hoc agent(s)*) to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by at least one class A manager and at least one class B manager.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg law in relation to collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the first Monday of the month of June at 10:00am Luxembourg time of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euros.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Nordic Real Estate Partners AB	125	EUR 12,500
Total:	125	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole member

The sole member of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mrs Carole Combe, appointed as Class B Manager, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, born on 19th January 1982 in Schiltigheim (France);

- Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, appointed as Class B Manager, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, born on 24th March 1975 in Barnarp (Sweden); and

- Mr Steen Sønderby, appointed as Class A Manager, professionally residing at 48A, Skodsborgvej, 2830 Virum, Denmark, born on 7th March 1979 in Skanderborg (Denmark).

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Nordic Real Estate Partners AB, une société constituée et existant en vertu des lois de Suède et ayant son siège social situé au Kungsgatan 42 6e étage, 111 35 Stockholm, Suède, et immatriculée auprès du Bolagsverket sous le numéro 556706-4885,

et représentée par Maître Jeffrey Kolbet, avocat, résidant à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 septembre 2015 (cette procuration étant enregistrée ne varietur avec le présent acte).

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée NREP NSF II Investment S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NREP NSF II Investment S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute sociétés ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière toute action, part sociale et tout autre titre de participation, obligation, certificat de créance, certificat de dépôt et autre titre de créance et plus généralement, tout titre et instrument financier émis par quelque entité publique ou privée que ce soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut ouvrir des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par offre publique. Elle peut émettre par voie de placement privé uniquement, des titres obligataires, des obligations et des certificats de créance ainsi que tout type de titres de créance et/ou de participation. La Société peut acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds incluant le produit de tout emprunt et/ou de toute émission de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société peut par ailleurs nantir, transférer, grever d'une charge ou autrement créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut employer toute technique et tout instrument concernant ses investissements aux fins de de leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut généralement effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle peut juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

À CONDITION que la Société ne conclue aucune transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou requerrait une licence d'exploitation en vertu de la loi luxembourgeoise sans l'autorisation nécessaire au titre de la loi luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Dans la mesure où la loi le permet, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de transférer le siège social dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée en question et les gérants doivent être identifiés selon la classe à laquelle ils appartiennent.

Ils sont nommés et révoqués par décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause légitime (ad nutum) et ce, à quelque moment que ce soit.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer ensemble. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait sera émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et par la signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne soit valablement engagée que par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) (mandataire(s) ad hoc) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance doivent être constatées dans le procès-verbal qui doit être signé par deux gérants, à condition toutefois que, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), le procès-verbal soit signé par au moins un gérant de classe A et un gérant classe B.

Art. 8. Le ou les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées tenues y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant aux associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par le biais de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par tout gérant par une convocation adressée par courrier recommandé aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée. Si tout le capital social de la Société est représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date effective proposée des résolutions, sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi luxembourgeoise concernant les décisions collectives (ou sous réserve que les conditions de majorité soient remplies, à la date prévue). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital. Toutefois, les décisions portant modification des statuts sont prises (i) à la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social émis.

Lorsque et tant que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue chaque année au siège social de la Société le premier lundi du mois de juin à 10h (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euros.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Art. 13. Les états financiers sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Nordic Real Estate Partners AB	125	12.500 EUR
Total:	125	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de son constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Madame Carole Combe, nommée en tant que Gérante de Classe B, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, née le 19 janvier 1982 à Schiltigheim (France);

- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, nommée en tant que Gérante de Classe B, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède); et

- Monsieur Steen Sønderby, nommé en tant que Gérant de Classe A, résidant professionnellement au 48A, Skodsborgvej, 2830 Virum, Danemark, né le 7 mars 1979 à Skanderborg, (Danemark).

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à la date indiquée en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, laquelle a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. KOLBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015174599/353.

(150193778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

CapAssurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 15, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 171.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174269/9.

(150193527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.101.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015174270/10.

(150193579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

ICE Global Credit Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.039.

L'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 21 octobre 2015:

- décide de ré-élire comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Nathan SANDLER

2000, Avenue of the Stars, 11th floor,

Los Angeles, CA 90067, USA

Antonio THOMAS

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Laya KHADJAVI

152 West 57th Street, 25th Floor

New York, NY 10019, USA

- renommé comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Deloitte Audit S.à r.l.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015175160/25.

(150194166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.101.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015174271/10.

(150193583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174273/10.

(150193674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Carré Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.318.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 février 2014:

Les actionnaires décident de nommer commissaire la société Compliance & Control, ayant son siège au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172482 en remplacement de la société PKF Weber & Bontemps, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Son mandat prendra fin lors de rassemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015174296/14.

(150193385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.918.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2015.
Référence de publication: 2015174274/10.
(150193675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.917.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2015.
Référence de publication: 2015174275/10.
(150193676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.200,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.917.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2015.
Référence de publication: 2015174276/10.
(150193677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Der Jahresabschluss vom 31. März 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Für Generations Global Growth
DZ PRIVATBANK S.A.
Référence de publication: 2015174421/11.
(150193499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Tigris Elingue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 155.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2015.
Référence de publication: 2015174783/10.
(150193860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.
